

Séance du mardi 08 novembre 2016

<p>NOMBRE DE MEMBRES : Afférents au conseil : 10 Présents : 10 Procurations : 0 Votants : 10</p>	<p>L'an deux mil seize, le huit novembre, le Conseil Municipal de la commune de Seigneulles étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale faite le 2 novembre 2016, sous la présidence de Mme Chantal JEANSON LAMBERT, Maire, Présents : Chantal JEANSON LAMBERT, Hervé GAND, Hervé DIDIOT, Jean François DE MUER, Olivier DOUILLET, Albert MARECHAL, Kévin RAULET, Jean-Pierre BERNIER, Frédéric FRANCOIS, Francis WELSCH absent excusé : absents : Secrétaire de séance : Olivier DOUILLET</p>
---	--

Ordre du jour

- Retrait du PETR Pays Barrois
- adhésion du PETR Cœur de Lorraine
- régularisation des restes à réaliser du compte administratif
- régularisation dépense FNGIR
- point sur les travaux et inauguration de la Mairie
- prévision des travaux 2017
- *questions diverses*
-

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance,

2016-28

Reprise des RAR en recette d'investissement au compte administratif 2015

considérant les travaux en cours d'exécution du bâtiment Mairie et de l'aménagement de la place
 considérant les différentes subventions que la commune doit percevoir sur ces travaux en cours
 Mme le Maire expose à l'assemblée que lors de l'établissement du CA 2015, elle a omis de reporter les RAR en recette d'investissement

et elle demande l'autorisation de reporter les RAR en recette d'investissement au compte administratif 2015,

à l'unanimité, le conseil donne autorisation au Maire

AFFECTATION du résultat de l'exploitation de l'exercice 2015

le conseil, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2014	Part affectée à l'invest. Exercice 2015	Résultat de l'exercice 2015	Restes à réaliser 2015	Solde des RAR	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVEST	-161 028,57 €		261 044,46 €	266 120,60 € 368 922,00 €	102 802,00 €	202 817,89 €
FONCT	178 555,99 €	161 028,57 €	7 108,72 €			24 636,14 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement

A l'unanimité, le Conseil décide d'affecter le résultat comme suit :

excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2015	24 636,14 €
Affectation obligatoire A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP(c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne002)	24 636,14 €
Total affecté au c/1068	- €
DÉFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

ANNULE ET REMPLACE les DELIBERATIONS :

N°2016-15 : Compte Administratif 2015, validée ne préfecture le 09/05/2016

N°2016-16 : Affectation du résultat de fonctionnement – compte Administratif , validée en préfecture le 09/05/2016

2016-29 Vote du Budget 2016

Compte tenu du nouveau vote d'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015, pris à l'instant même,

Mme le Maire présente le BP 2016 avec la reprise des RAR en recettes en recette d'investissement

Après délibération, le Conseil à l'unanimité, vote les dépenses et les recettes suivantes :

BP 2016	DÉPENSES	RECETTE
fonctionnement	79 911,00 €	104 545,14 €
investissement	612 111,00 €	698 725,03 €

ANNULE ET REMPLACE la DELIBERATION, N°2016-19 : vote du Budget 2016, validée ne préfecture le 09/05/2016

2016-30 Vote de crédits supplémentaires

Mme le Maire expose à l'assemblée que les crédits ouvert aux articles ci-après du budget 2016, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter des crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes

désignation des articles		recettes	dépenses
Num/Chap.glob	libellé		
022	Dépenses imprévues	0.00	-300
73925/014	Fonds de péréquation des recettes	0.00	300
TOTAL		0.00	0.00

Mme le Maire invite le conseil municipal à voter ces crédits

Après délibération, à l'unanimité, le conseil vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

2016-31 Demande de subventions pour la restauration de la croix «Jean Maginot »

Pour permettre la mise en valeur du calvaire sur la place de la Mairie, Mme le Maire demande l'autorisation de solliciter des aides auprès de la fondation du patrimoine pour financer sa restauration

après délibération, à l'unanimité, le conseil donne pouvoir au Maire

2016-32

Retrait PETR du pays Barrois

Vu l'arrêté n°2106- 1063 du 18 mai 2016 portant projet de périmètre d'une nouvelle communauté de communes issue de la fusion de la Communauté de Communes Entre Aire et Meuse (CCEAM) et de la Communauté de Communes de Triaucourt-Vaubécourt (CCTV),

Vu l'appartenance des deux EPCI à des PETR différents, Entre Aire et Meuse au PETR Cœur de Lorraine et Triaucourt-Vaubécourt au PETR du Pays Barrois,

Vu l'article L.143-2 du Code de l'Urbanisme qui spécifie que le territoire d'une communauté de communes doit être couvert par un seul SCOT,

Vu l'article L.5741-1 du CGCT qui précise qu'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ne peut appartenir à plus d'un PETR,

Vu l'article L.5211-19 du CGCT,

La Cte de Cnes de Triaucourt Vaubecourt est aujourd'hui intégrée au sein du PETR du Pays Barrois avec un SCOT arrêté.

Le 1^{er} janvier 2017, la Cte de Cnes Triaucourt Vaubécourt fusionne avec la Cte de Cnes Entre Aire et Meuse. La future communauté ne pourra donc plus appartenir à deux PETR.

Dans le cadre du futur EPCI, il apparaît vital de travailler, au plus vite, sur un projet commun pour préparer solidement l'avenir et la destinée de son territoire autour d'un pôle central : la Gare Meuse TGV.

L'ambition de la communauté fusionnée est de contribuer à la constitution d'un PETR Centre Meuse transversal d'Ouest en Est en rejoignant l'actuel PETR Cœur de Lorraine.

Cet espace de collaboration et de mutualisation constituerait un réel espace de transition entre le nord et le sud du département. En somme, un territoire interstitiel composé de pôles de proximité veillant à un développement équilibré de ces espaces ruraux sous influence partagée des deux pôles principaux du département, voire de pôles extra-départementaux.

L'ensemble de ces enjeux justifiera l'engagement d'une démarche partagée de planification et d'élaboration d'une stratégie d'aménagement du territoire dans le cadre d'un SCOT Centre Meuse. La Gare Meuse TGV en sera un des pivots.

Dans la perspective de permettre à la nouvelle Communauté de Communes issue de la fusion de la CCEAM et la CCTV d'appartenir au PETR Cœur de Lorraine, il est proposé de mener avant la fusion une procédure de retrait de la CCTV du PETR du Pays Barrois et parallèlement une procédure d'adhésion de la CCTV au PETR Cœur de Lorraine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 1 voix pour, 2 abstentions, 7 voix contre :

refuse le retrait de la Communauté de Communes de Triaucourt-Vaubécourt du PETR du Pays Barrois,

Mme le Maire clos la séance